



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6808

du 06/09/2018

Médecine du travail - Documents relatifs aux listes du personnel

**Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail.**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du            au

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 15/11/2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Médecine du travail - Tableaux

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices) des centres de dépaysements et de pleins air.
- Aux Directeur(trices) du centre d'autoformation et de formation continue de Tihange, centre technique et pédagogique de Framerie, centre technique horticole de Gembloux et du centre technique agricole de Stree.
- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la fédération Wallonie-Bruxelles.

**Pour information :**

- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement.

**Signataire**

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration :

**Personnes de contact**

Cellule de Coordination de la Médecine du Travail

Nom et prénom	Téléphone	Email
Binon Sophie	02/213.59.94	sophie.binon@cfwb.be
Lory Chantal	02/213.59.92	chantal.lory@cfwb.be
Delcourt Antoine	02/213.59.95	antoine.delcourt@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la tenue et la mise à jour d'un dossier médical pour chaque membre du personnel s'effectuent sur base d'un courriel comprenant 2 tableaux :

- Le tableau reprenant les renseignements administratifs relatifs aux membres du personnel enseignant, administratif et ouvrier (matricule école, nom, prénom, sexe, fonction précise, matricule de la personne, numéro de registre national, adresse, téléphone éventuel).
- Le tableau relatif aux données informatives de l'établissement.

Nous vous demandons, également, de bien vouloir nous fournir une adresse e-mail afin que la Direction de la Coordination de la Médecine du Travail puisse adapter ses données.

Je vous invite à procéder à une mise à jour des informations reprises sur les tableaux compte tenu des mouvements de personnel enregistrés en ce début d'année scolaire 2018-2019 et à les renvoyer par courriel pour le 15 novembre 2018 au plus tard sur l'adresse e-mail :

[medecine.travail@cfwb.be](mailto:medecine.travail@cfwb.be) et en copie à [sophie.binon@cfwb.be](mailto:sophie.binon@cfwb.be)

Les modifications seront effectuées en respectant la présentation du personnel par ordre alphabétique, avec indication des éventuelles implantations concernées (couleur différentes) et en respectant le canevas proposé (pas d'ajout, de suppression ou de modification des colonnes). Le tableau du personnel de l'établissement est à actualiser sans en changer la structure. Veuillez prendre en compte les tableaux qui vous ont été envoyés par mail car ceux-ci contiennent de nouvelles informations utiles à la Direction de la Coordination de la Médecine du Travail.

Je vous rappelle par ailleurs que lors de cette mise à jour annuelle, une attention toute particulière doit être réservée au personnel devant être soumis à une surveillance médicale spécifique dans le cadre de la protection de la maternité et des postes de sécurité, de même que pour le personnel qui entre en service.

Cette mise à jour doit en outre se poursuivre tout au long de l'année scolaire en informant la Direction de la Coordination de la Médecine du Travail des changements de personnel (arrivées, départs, pensions et décès) et des modifications de fonctions qui se présentent de sorte que ce service puisse actualiser au fur et à mesure les données à communiquer aux Médecins du Travail.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Secrétaire Général

Frédéric DELCOR